

ALLIANCE DU COMMERCE

Mode & CSRD

Ateliers ESRS

Session n°3



Vos intervenants



ALLIANCE DU COMMERCE

Deloitte.



**Yohann
PETIOT**

Directeur Général

**Pascale-BARTHOMEUF-
LASSIRE**

Directrice des Affaires
Économiques & Juridiques

**Pierre-Alexandre
NAUD**

Responsable des Affaires
Économiques & Juridiques

**Sophie BLOND-
DEVERNAY**

Directrice

**Clémence
IMBAUD**

Consultante

**Inès
de BEAUVOIR**

Manager

**Clémence
HULET**

Directrice

Alliance du Commerce

Alliance du Commerce

Alliance du Commerce

*Deloitte Sustainability
France*

*Deloitte Sustainability
France*

*Deloitte Sustainability
France*

*Deloitte Sustainability
France*

L'Alliance du Commerce accompagne ses adhérents dans la prise en main de la CSRD



L'Alliance du Commerce souhaite accompagner ses adhérents dans la **mise en œuvre** de leur reporting de durabilité CSRD de manière **collaborative** et **pédagogique**

- Réalisation d'une **analyse de double matérialité pour le secteur TLC**, pour donner un cadre de départ aux acteurs (Septembre 2024)
- Organisation **d'ateliers de décryptage** des ESRS avec un regard sectoriel, pour **comprendre les attendus** de la norme (Juin-Juillet 2024)
- Rédaction d'un **guide méthodologique & sectoriel** pour vous **appuyer** dans la mise en œuvre de la CSRD (Septembre 2024)

NOTE : Les travaux mentionnés ci-dessus sont pilotés par l'Alliance du Commerce ainsi qu'un comité constitué d'une dizaine de marques représentatives du secteur des TLC. L'ensemble des analyses sont réalisées à l'échelle sectorielle sur la base des éléments fournis par la norme, de revues bibliographiques, et d'entretiens experts et marques. Ces éléments ne se substituent pas aux travaux qui devront être nécessairement réalisés par chaque entreprise pour préparer son reporting au sens de la CSRD.

3 ateliers pour décrypter les standards de la CSRD



NOTRE PROGRAMME

Atelier #1 – 17 juin

- **Environnement** (ESRS E1 Climat E2 Pollution, E3 Biodiversité, E4 Eau, E5 Économie circulaire)

Atelier #2 – 21 juin

- **Gouvernance** (ESRS G1)
- **Social** (ESRS S1 Effectif propre)

Atelier #3 – 5 juillet

- **Social (suite)** (ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur, S3 Communautés affectées, S4 Consommateurs et utilisateurs finaux)



NORMES TRANSVERSESES

ESRS 1
Principes généraux

ESRS 2
Informations générales, stratégie, gouvernance et analyse de matérialité



NORMES THÉMATIQUES

Environnement

ESRS E1
Changement climatique

ESRS E2
Pollution

ESRS E3
Eau & ressources marines

ESRS E4
Biodiversité & écosystèmes

ESRS E5
Utilisation des ressources et économie circulaire



Social

ESRS S1
Effectifs de l'entreprise

ESRS S2
Travailleurs de la chaîne de valeur

ESRS S3
Communautés touchées

ESRS S4
Consommateurs & utilisateurs finaux



Gouvernance

ESRS G1
Conduite des affaires



OBJECTIFS

- Décrypter les normes thématiques de la CSRD
- Identifier les implications pour le secteur des TLC
- Favoriser les échanges entre pairs

CONTENUS

- Introduction – rappels des principes généraux
- Décryptage des ESRS avec focus datapoints
- Échanges



1. INTRODUCTION

Rappels généraux sur la CSRD

Cadre général de la CSRD



Cadre général

- Avec la CSRD, l'Union Européenne impose aux entreprises un **cadre de reporting extra-financier renforcé et harmonisé**.
- **12 standards (ESRS) communs** permettent d'encadrer le reporting des entreprises sur trois thématiques : **Environnement, Social et Gouvernance**
- La **déclinaison sectorielle** de la norme, à l'origine annoncée pour 2024, sera retardée de deux ans. Les délais d'établissement des rapports convenus dans le cadre de la directive restent les mêmes, et les acteurs sont appelés à débiter leurs travaux de mise en conformité.

Calendrier d'application

Entreprises déjà soumises à la DPEF

Dépassant au moins deux des trois seuils sur deux années consécutives :

Salariés > 500
Bilan > 25M€
Chiffre d'affaires > 50M€

Publication en 2025 sur **données 2024**

Grandes sociétés basées en UE

Dépassant au moins deux des trois seuils sur deux années consécutives :

Salariés > 250
Bilan > 25M€
Chiffre d'affaires > 50M€

Publication en 2026 sur **données 2025**

Les PME cotées sur les marchés réglementés de l'UE

Hors microentreprises ne dépassant pas les seuils ci-dessous :

10 salariés
Bilan = 450k€
Chiffre d'affaires = 900k€

Publication en 2027 sur **données 2026**
(option de différé sur 2 ans – publication en 2029 possible)

Sociétés non européennes opérant dans l'UE

Chiffre d'affaires > 150M€ généré dans l'UE et
Au moins une filiale dans l'UE avec un chiffre d'affaires > 50M€ ou succursale avec un chiffre d'affaires > 40M€

Publication en 2029 sur **données 2028**

Panorama des normes

NORMES TRANSVERSES

ESRS 1
Principes généraux

ESRS 2
Informations générales, stratégie, gouvernance et analyse de matérialité

NORMES THÉMATIQUES

Environnement

ESRS E1
Changement climatique

ESRS E2
Pollution

ESRS E3
Eau & ressources marines

ESRS E4
Biodiversité & écosystèmes

ESRS E5
Utilisation des ressources et économie circulaire

Social

ESRS S1
Effectifs de l'entreprise

ESRS S2
Travailleurs de la chaîne de valeur

ESRS S3
Communautés touchées

ESRS S4
Consommateurs & utilisateurs finaux

Gouvernance

ESRS G1
Conduite des affaires

Découpage des normes



STANDARDS

SOUS-THÈMES

SOUS-SOUS-THÈMES

DISCLOSURE
REQUIREMENTS («DR»)

DATAPPOINTS

Sous-thèmes et sous-sous-thèmes sont à identifier et à évaluer avec l'analyse de double matérialité.

Le lien entre les enjeux matériels et les DR sur lesquels reporter est à faire par l'entreprise

STANDARDS TRANSVERSES (2)

Principes généraux de **gouvernance** et d'identification des IRO

ESRS 1, ESRS 2

STANDARDS THÉMATIQUES (10)

Principes spécifiques de gouvernance et d'identification des IRO
Description des datapoints

ESRS E1, E2, E3, E4, E5
ESRS S1, S2, S3, S4
ESRS G1

Eau
(issu de la norme)

Consommation d'eau
(issu de la norme)



XX
(propre à l'entreprise)



A REPORTER EN TRANSVERSE

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Description des groupes de produits et/ou services proposés

A REPORTER PAR THÉMATIQUE

SBM-3 Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Description des impacts, risques et opportunités importants

E3-4 Consommation d'eau

Consommation totale d'eau recyclée ou réutilisée (m3)

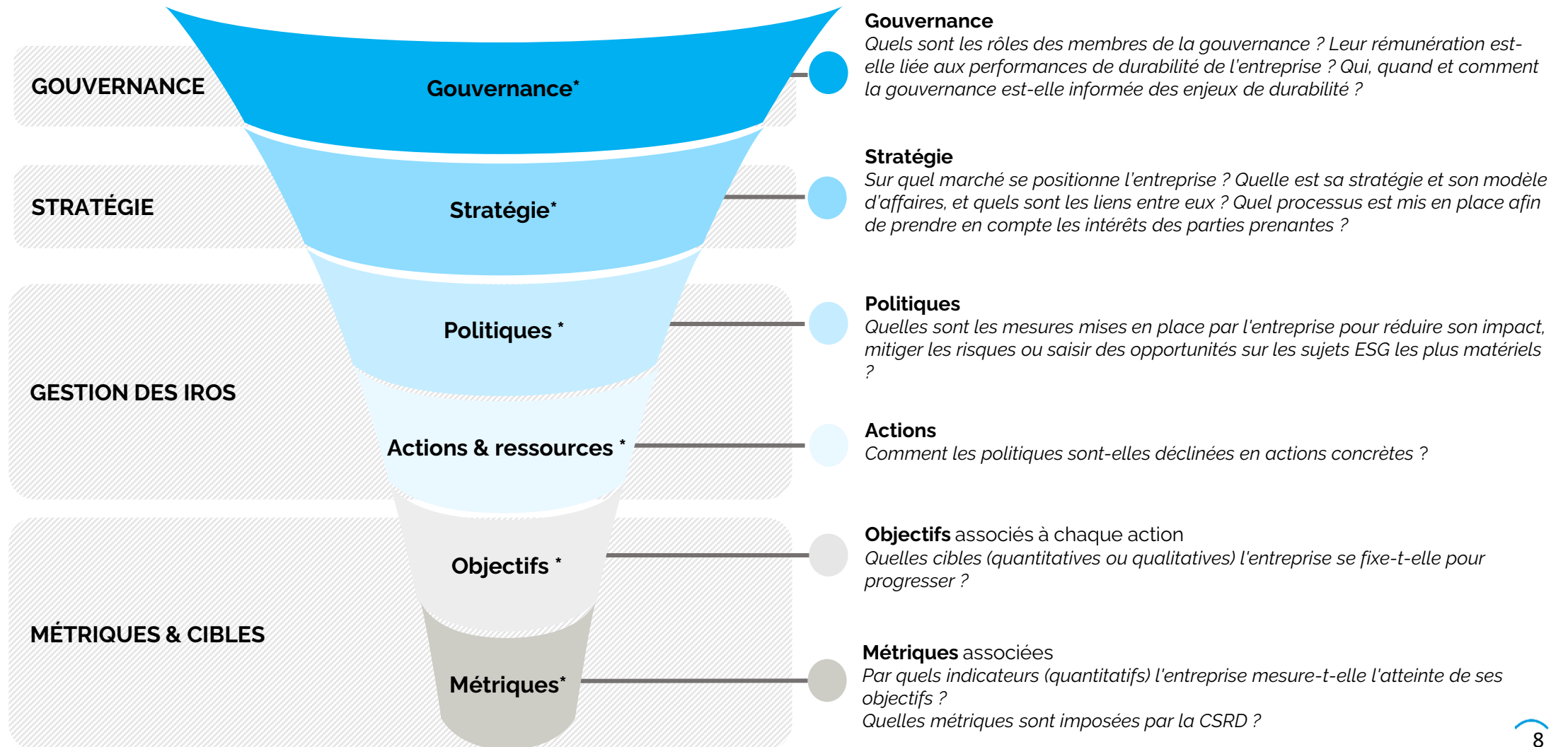
XX
(propre à l'entreprise)

L'analyse de **double matérialité** permet de distinguer les enjeux sur lesquels le reporting est obligatoire

6 Typologies de « disclosure requirements »



L'information à reporter est qualitative (80%) et quantitative (20%)



* Seulement si les enjeux sont matériels (sauf pour les normes obligatoires)

Sur quel périmètre reporter les informations ?



Enjeux de durabilité

Analysés sur **l'ensemble de la chaîne de valeur**, de manière similaire à l'approche appliquée pour l'identification des facteurs de risque de l'entreprise

Politiques, Actions et ressources, Objectifs

Portée définie par l'entreprise, autrement dit leur périmètre de mise en œuvre est à la main de l'entreprise ; les politiques relatives aux droits humains portent souvent sur un périmètre plus large que le seul périmètre financier dans le contexte du devoir de vigilance français.

Métriques

Doivent être reportés sur les **opérations propres** de l'entreprise dans la plupart des cas, mais ils peuvent faire l'objet d'un **périmètre élargi** pour certains indicateurs :

- **E1-6** : Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, 2 et 3
- **E1-7** : Les projets d'absorption et d'atténuation des GES dans la chaîne de valeur
- **E2-4** : Polluants et micro-plastiques des sites sous contrôle opérationnel
- **E4-5** : Zones sensibles (sites gérés)
- **E5-4** : Flux de ressources entrantes en amont de la chaîne de valeur
- **E5-5** : Filières de traitement
- **S1** : Eléments sur le personnel non-salarié
- **Les indicateurs spécifiques à l'entité**, qui permettent de suivre l'atteinte des objectifs définis par l'entreprise

Sources :
(cliquer pour y accéder)



La CSRD est un exercice de reporting exigeant pour accélérer la transformation durable des entreprises



DES EXIGENCES DE REPORTING EXTRA-FINANCIER RENFORCÉES...

...QUI INCITENT A ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DURABLE DES ENTREPRISES

Élargissement du **périmètre d'application** à un plus grand nombre de sociétés et à terme, à des sociétés non-EU

Harmonisation et approfondissement des **informations à reporter** sur les sujets matériels via la **précision des DR et datapoints**

Profiter de cet exercice de **transparence** pour **adopter des politiques ambitieuses** sur les sujets les plus matériels pour l'entreprise

Embarquer un large panel de contributeurs sur les sujets de durabilité au-delà de la seule sphère RSE (notamment le top management et les métiers RH, finance, IT...)

Élargissement des **sujets couverts via les 12 ESRS thématiques**

Intégration de **l'aspect financier**

Penser les **processus** et les **outils** pour garantir la bonne remontée et la qualité des informations publiées

Mettre en place des actions concrètes et mesurables dans le temps en cohérence avec les exigences des standards

2. Les fondamentaux des standards sociaux

Principes généraux & applications secteur TLC

Session n°3

Mapping de l'écosystème social de l'entreprise



[Opérations propres]

- Les **personnes salariées**
- Les **personnes non-salariées** incluent soit des contractants individuels fournissant de la main d'œuvre à l'entreprise (« personnes indépendantes ») soit des personnes mises à disposition par des entreprises exerçant principalement « des activités liées à l'emploi » (Code NACE N78)

[Amont]

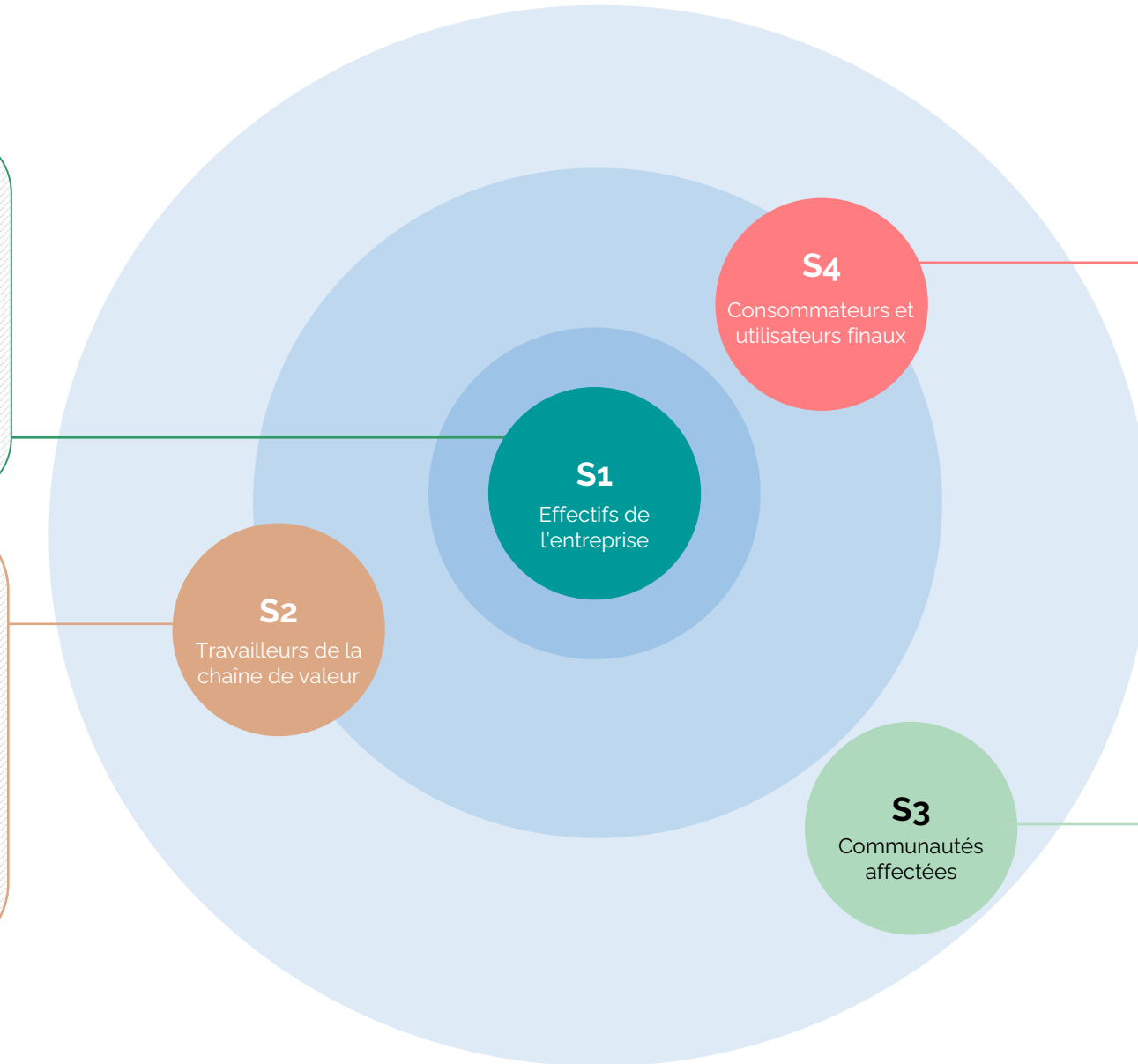
- Les **fournisseurs**

[Opérations propres]

- Les **travailleurs sur site de l'entreprise**, hors salariés et non-salariés

[Aval]

- Les travailleurs dans le circuit **logistique et de livraison**
- Les travailleurs dans les activités **distribution** (hors distribution en propre)



[Aval]

- Les **clients / consommateurs finaux directs**
- Les **clients / consommateurs finaux indirects** (ex. clients d'une plateforme de seconde main achetant un produit de la marque)

[Amont]

- Les populations locales vivant dans des zones **d'extraction** de matières premières (ex. coton : Chine, Inde)
- Les populations locales vivant dans des zones de **production** TLC

[Opérations propres]

- Les populations locales vivant dans des **zones de distribution**

[Aval]

- Les **populations locales** vivant aux alentours des **zones de décharges** à ciel ouvert de déchets textiles (ex. Ghana)

Les standards couverts aujourd'hui



ESRS

TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA CHAÎNE DE VALEUR

ESRS S2

- Sécurité de l'emploi
- Temps de travail
- Salaires décents
- Dialogue social
- Equilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Santé et sécurité
- Egalité de genre et de rémunération pour tous
- Formation et développement des compétences et protection des savoir-faire
- Protection de la vie privée
- Mesure de lutte contre la violence et le harcèlement
- Travail des enfants
- Travail forcé
- Logement adéquat
- Diversité et inclusion

Enjeux

Contenus

- **Politiques** mises en œuvre relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
- **Interactions** avec les travailleurs de la chaîne de valeur
- **Procédures** de remédiation des impacts négatifs
- **Actions** prévues pour soutenir les travailleurs de la chaîne de valeur et prévenir des risques potentiels
- **Cibles** fixées par l'entreprise pour soutenir ses politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

ESRS S3

- Droits culturels
- Liberté d'expression
- Eau et assainissement
- Incidences liées aux terres
- Incidences liées à la sécurité
- Liberté de réunion
- Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
- Ancrage local et contribution à la dynamique des territoires

- **Politiques** mises en œuvre relatives aux communautés affectées
- **Interactions** avec les communautés affectées
- **Procédures** de remédiation des impacts négatifs
- **Actions** prévues pour soutenir les communautés affectées par l'activité de l'entreprise et prévenir des risques potentiels
- **Cibles** fixées par l'entreprise pour soutenir ses politiques relatives aux communautés affectées par son activité

CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

ESRS S4

- Protection de la vie privée
- Accès à l'information (de qualité)
- Santé et sécurité
- Protection des enfants
- Non-discrimination
- Accès aux produits et services
- Pratiques de commercialisation responsable

- **Politiques** mises en œuvre relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux
- **Interactions** avec les consommateurs et utilisateurs finaux
- **Procédures** de remédiation des impacts négatifs
- **Actions** prévues pour soutenir les consommateurs et utilisateurs finaux et prévenir des risques potentiels
- **Cibles** fixées par l'entreprise pour soutenir les politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

OBJECTIFS COMMUNS

- Identifier les impacts, risques et opportunités sur ces sujets
- Comprendre dans quelle mesure l'entreprise dispose de politiques en matière d'identification/ évaluation/ gestion ou réparation de ses incidences, dépendances, risques et opportunités importants liés ces sujets

TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA CHAÎNE DE VALEUR

ESRS S2



TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA CHAÎNE DE VALEUR



Enjeux pertinents pour le secteur TLC

Sécurité de l'emploi
Temps de travail
Salaires décents
Dialogue social
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée
Santé et sécurité
Égalité de genre et de rémunération pour tous
Formation et développement des compétences et protection des savoir-faire
Protection de la vie privée
Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement
Travail des enfants
Travail forcé
Logement adéquat
Diversité et inclusion

Exemples d'IROS pour le secteur TLC

Matérialité d'impact

IMPACTS



+ Impacts positifs :

- Création d'emplois indirects
- Contribution à la création de richesse en local



- Impacts négatifs :

- Précarisation des emplois (travail informel, contrats flous, etc) et résiliation sans préavis
- Salaire inférieur au niveau de subsistance, appauvrissement des travailleurs (mal logement, difficulté à se nourrir...)
- Inégalité de rémunération H/F, discrimination à l'embauche
- Entrave au dialogue social et répressions envers des manifestants
- Heures supplémentaires non-payées
- Pénibilité du travail, accidents et décès
- Non-respect des normes de sécurité
- Exposition à des substances toxiques
- Violences physiques, mentales et sexuelles
- Recours au travail forcé et infantile, renforcé par l'opacité des chaînes de valeur
- Utilisation défailante/détournée des données personnelles
- Mal-être physique/ émotionnel des modèles
- Délocalisation/relocalisation et perte de savoir-faire
- Insécurité liée aux troubles géopolitiques

Matérialité financière

RISQUES



Économiques

- Répercussions financières en lien avec une non-conformité réglementaire
- Pertes de financements et/ou de valeur suite à une mauvaise notation ESG

Approvisionnement

- Mouvements sociaux impactant la production
- Arrêts d'usines à cause d'un accident (effondrement, incendies, etc)
- Épuisement des salariés menant à une perte de productivité, absentéisme

Juridiques

- Manquement au devoir de vigilance
- Émergence de nouvelles lois sur le salaire minimum légal

Réputationnels

- Mauvaise image de marque liée à une médiatisation d'abus et non-respect des droits de l'homme



TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Disclosure Requirement (« DR »)

Exemple d'informations à publier

Gestion des IROs

Métriques & cibles

S2-1 **Politiques** relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

- ✓ Décrire les **engagements** de votre entreprise en matière de droits de l'homme concernant vos travailleurs de la chaîne de valeur
- ✓ Préciser si et comment vos politiques en matière de travailleurs de la chaîne de valeur sont **alignées sur les instruments reconnus** au niveau international
- ✓ Indiquer si vos politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur s'attaquent explicitement à la **traite des êtres humains**, au **travail forcé** et au **travail des enfants**

S2-2 **Processus d'interaction** au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

- ✓ Expliquer si l'interaction a lieu directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur ou leurs représentants
- ✓ Expliquer à quel(s) moment(s) l'interaction a **lieu**, le **type** d'interaction et sa **fréquence**
- ✓ Expliquer la **fonction** et le **rôle** le plus élevé au sein de l'entreprise auxquels incombe la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que cette interaction ait lieu et à ce que ses résultats étayent l'approche de l'entreprise

S2-3 **Procédures** visant à remédier aux **incidences négatives** et **canaux** permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

- ✓ Décrire les **canaux** à disposition des travailleurs de la chaîne de valeur afin de faire part de leurs préoccupations et besoins
- ✓ Décrire la manière dont votre entreprise **surveille** et **suit** les questions soulevées par les travailleurs de la chaîne de valeur

S2-4 **Actions** concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

- ✓ Indiquer les **actions** prises, prévues ou en cours pour prévenir ou atténuer les incidences négatives importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur
- ✓ Indiquer les **mesures adoptées** pour remédier aux incidences importantes réelles

S2-5 **Cibles** liées à la gestion des incidences importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

- ✓ Décrire le processus mis en place par votre entreprise pour fixer ses objectifs
- ✓ Décrire comment votre entreprise suit ses performances par rapport aux cibles fixées

● Politiques ● Actions ● Objectifs

Si l'effectif de l'entreprise est **inférieur** à 750 salariés > possibilité de différer le reporting de **2 ans**
Si l'effectif de l'entreprise est **supérieur** à 750 salariés > **pas de possibilité** de différer le reporting

	Obligatoires	Obligatoires si matériels	Volontaires	Total
Nombre de datapoints	2	47	18	67

TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA CHAÎNE DE VALEUR



Définition [Guide ESRS ANC p.64]

- ✓ Les travailleurs de la chaîne de valeur sont définis comme toute **personne exécutant un travail dans la chaîne de valeur de l'entreprise**, indépendamment de l'existence ou de la nature de la relation contractuelle avec cette entreprise. Il s'agit des **travailleurs qui ne font pas partie du personnel de l'entreprise** (ESRS S1).

Par où commencer ?

1. SOURCER
des fournisseurs & des matières

Mettre en place une veille continue sur les fournisseurs et matières responsables et intégrer des critères ESG dans le processus de sélection des nouveaux fournisseurs

2. DEFINIR
une politique à destination des partenaires

Rédiger et partager à vos fournisseurs / partenaires une politique (ex. Code de conduite) dédiée aux travailleurs de la chaîne de valeur (ex. droits humains, conditions de travail, rémunération, etc.)

3. SUIVRE & ACCOMPAGNER
la performance des partenaires

Mesurer la performance de ses fournisseurs dans la durée (ex. audits sur site) et mettre en place des procédures de contrôles (ex. canaux d'alerte). Les accompagner vers une démarche de progrès via des actions et mesures adaptées (ex. formation)

TRACER les produits

Mapper l'ensemble des travailleurs intervenant tout au long de la chaîne de valeur (Fournisseur de rang 1, 2, 3, etc.) et contrôler les conditions de production des matériaux et produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour avoir une meilleure maîtrise des risques E-S-G

Illustrations



Publication via la plateforme Open Supply Hub d'une liste exhaustive des usines de rang 1

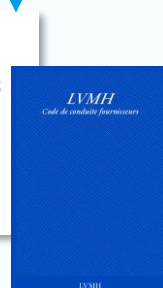


HERMÈS PARIS
Fiches « Sectors Brief » & « CSR Brief » (1 fiche par matière & enjeu) communiquées aux fournisseurs

Code d'éthique
KERING



Code de conduite fournisseurs
LVMH



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
Intégration de clauses de performance RSE dans les contrats des fournisseurs de service (efficacité énergétique, gestion des déchets, droits du travail...)

L'ORÉAL
Webinaires, tutoriels, formations, séminaires ...
CHANEL
Supplier Academy

- ❓ **Avez-vous mis en œuvre une démarche de traçabilité ?**
- ❓ **Avez-vous déjà mis en place des politiques à destination de vos fournisseurs ? Des autres travailleurs de la chaîne de valeur ?**
- ❓ **Les enjeux identifiés précédemment sont-ils déjà suivis par votre entreprise ?** *(salaire décent, santé et sécurité, logement adéquat, travail forcé ...)*
- ❓ **Quelles difficultés rencontrez-vous ?** *Définitions, outils, disponibilité de la donnée...*

COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

ESRS S3





COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Enjeux pertinents pour le secteur TLC

Droits culturels

Liberté d'expression

Eau et assainissement

Incidences liées aux terres

Incidences liées à la sécurité

Liberté de réunion

Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause

Ancrage local et contribution à la dynamique des territoires

Exemples d'IROS pour le secteur TLC

Matérialité d'impact

IMPACTS



Impacts positifs :

- Développement économique et générations de revenus et de taxes pour les gouvernements locaux
- Contribution à l'attractivité des villes
- Création de lien social
- Soutien à l'entrepreneuriat et à la promotion de la mode et du design



Impacts négatifs :

- Dommages causés à l'environnement, impactant négativement la capacité des communautés locales à se loger, s'alimenter, s'hydrater de manière décente (ex : stress hydrique)
- Dépossession des communautés locales de leurs terres liée au sourcing de matière ou à des projets industriels (ex : déforestation)
- Utilisation de produits toxiques provoquant des maladies graves chez les populations
- Entraves aux libertés et droits fondamentaux : expression, réunion, autodétermination, accès au patrimoine culturel...
- Poursuites et menaces des lanceurs d'alerte et défenseurs de l'environnement et des droits de l'Homme

Matérialité financière

RISQUES



Règlementaires

- Non-conformité avec le devoir de vigilance et CSDDD menant à des sanctions légales et pénales
- Litiges et poursuites coûteux

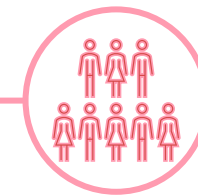
Réputationnels

- Atteinte à l'image de marque

Économiques :

- Pertes de financements et/ou de valeur suite à une mauvaise notation ESG

COMMUNAUTÉS AFFECTÉES



Disclosure Requirement (« DR »)

Exemple d'informations à publier

Gestion des IROs

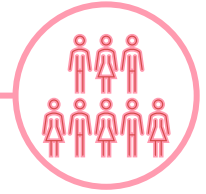
Métriques & cibles

S3-1 Politiques relatives aux communautés touchées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décrire les engagements de votre entreprise en matière de respect des droits de l'homme concernant les communautés affectées et particulièrement les peuples autochtones ✓ Décrire l'interaction avec les communautés touchées ✓ Préciser les mesures visant à remédier aux incidences sur les droits de l'homme
S3-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expliquer si l'interaction a lieu directement avec les communautés affectées ou leurs représentants ✓ Expliquer à quel(s) moment(s) l'interaction a lieu, le type d'interaction et sa fréquence ✓ Expliquer la fonction et le rôle le plus élevé au sein de l'entreprise auxquels incombe la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que cette interaction ait lieu et à ce que ses résultats étayent l'approche de l'entreprise
S3-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décrire les canaux à disposition des communautés affectées afin de faire part de leurs préoccupations et besoins ✓ Décrire la manière dont votre entreprise surveille et suit les questions soulevées par les communautés affectées
S3-4 Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Indiquer les actions prises, prévues ou en cours pour prévenir ou atténuer les incidences négatives importantes sur les communautés affectées ✓ Indiquer les mesures adoptées pour remédier aux incidences importantes réelles
S3-5 Cibles liées à la gestion des incidences importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décrire le processus mis en place par votre entreprise pour fixer ses objectifs ✓ Décrire comment votre entreprise suit ses performances par rapport aux cibles fixées

● Politiques ● Actions ● Objectifs

Si l'effectif de l'entreprise est **inférieur** à 750 salariés > possibilité de différer le reporting de **2 ans**
 Si l'effectif de l'entreprise est **supérieur** à 750 salariés > **pas de possibilité** de différer le reporting

	Obligatoires	Obligatoires si matériels	Volontaires	Total
Nombre de datapoints	2	45	18	65



COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

- Typologie de communautés affectées** par l'activité de l'entreprise
- Exemples d'impacts (positifs ou négatifs)** sur les communautés affectées par l'activité de l'entreprise
- Exemples de leviers** pour remédier aux impacts négatifs

- Populations locales vivant dans des zones d'extraction de matières premières (ex. coton : Chine, Inde)
- (-) **Déforestation, perte de rendements et dépossession des terres** pour les communautés locales
- Développer la **traçabilité** des matières premières pour s'assurer que celles-ci ne proviennent pas de zones endommagées (ex. déforestation). Participer à des **initiatives** pour la revalorisation des matières et savoir-faire locaux (ex. lin et laine français)
- Populations locales vivant aux alentours des zones de décharges de déchets textiles (ex. Afrique)
- (-) **Pollution** des eaux, des sols et de l'air, **dégradation de la santé** des populations locales
- Développer des **modèles circulaires** (ex. seconde main), participer à des **projets de gestion de R&D** pour développer le recyclage (ex. CETIA – plateforme d'innovation dédiée au tri et au démantèlement automatisés pour le TLC)



- Populations locales vivant dans des zones de production TLC
- (+) **Création d'emplois** dans les zones d'implantation des usines et ateliers, dynamisation des régions aux alentours
- (-) Utilisation de produits toxiques lors de la production pouvant provoquer des **maladies graves** chez les populations environnantes (gaz, solvant au contact de la peau) et une **pollution des eaux** (ex. teintures)
- Développer l'utilisation de **teintures végétales, co-investissement** avec les fournisseurs (ex. traitement des eaux usées)

- Populations locales vivant dans des zones de distribution
- (+) **Création d'emplois** dans les zones de distribution, dynamisation des centres villes, valorisation de créateurs locaux

- ❓ **Avez-vous des questions sur ce standard ?**
- ❓ **Quelles difficultés rencontrez-vous ?** *Définitions, outils, disponibilité de la donnée...*

A hand holding a credit card and several shopping bags in a store. The background is a blurred retail environment with shelves and products.

CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

ESRS S2





Enjeux pertinents pour le secteur TLC

Protection de la vie privée
Accès à l'information (de qualité)
Santé et sécurité
Protection des enfants
Non-discrimination
Accès aux produits et services
Pratiques de commercialisation responsables

Exemples d'IROS pour le secteur TLC

Matérialité d'impact



IMPACTS

Impacts négatifs :

- Fuite de données personnelles de clients
- Non-transparence sur l'origine et les conditions de production des articles
- Présence de substances allergènes, (extrêmement) préoccupantes
- Accidents de clients dans les points de vente
- Marketing abusif créant des addictions
- Promotion de standards de beauté uniques pouvant affecter la santé mentale
- Proposition d'un panel de tailles limité (ex : excluant les grandes tailles)
- Inaccessibilité du site internet et des points de ventes aux personnes porteuses de handicaps
- Pratiques promotionnelles poussant à la surconsommation
- « Cheapflation »
- Greenwashing

Matérialité financière



RISQUES

Approvisionnement

- Restrictions sur les substances chimiques autorisées dans les produits

Économiques

- Perte de données commerciales ou mise à l'arrêt du site liée à une cyberattaque
- Amendes liées à la commercialisation de produits illégaux

Juridiques

- Non-conformités réglementaires : RGPD, passeport numérique, AGEC (art.13), affichage environnemental, encadrement des allégations environnementales...
- Poursuites et litiges en cas d'accident, d'atteinte à la santé des clients

Réputationnels

- Perte de confiance de la clientèle et boycott
- Scandales et atteinte à l'image de marque (produits dangereux, offre discriminatoire...)

CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX



Disclosure Requirement (« DR »)

Exemple d'informations à publier

Gestion des IROs

Métriques & cibles

S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décrire les engagements de votre entreprise en matière de respect des droits de l'homme concernant les consommateurs et utilisateurs finaux ✓ Décrire l'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux ✓ Préciser les mesures visant à remédier aux incidences sur les droits de l'homme
S4-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expliquer si l'interaction a lieu directement avec les consommateurs et utilisateurs finaux ou leurs représentants ✓ Expliquer à quel(s) moment(s) l'interaction a lieu, le type d'interaction et sa fréquence ✓ Expliquer la fonction et le rôle le plus élevé au sein de l'entreprise auxquels incombe la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que cette interaction ait lieu et à ce que ses résultats étayent l'approche de l'entreprise
S4-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décrire les canaux à disposition des consommateurs et utilisateurs finaux afin de faire part de leurs préoccupations et besoins ✓ Décrire la manière dont votre entreprise surveille et suit les questions soulevées par les consommateurs et utilisateurs finaux
S4-4 Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Indiquer les actions prises, prévues ou en cours pour prévenir ou atténuer les incidences négatives importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux ✓ Indiquer les mesures adoptées pour remédier aux incidences importantes réelles
S4-5 Cibles liées à la gestion des incidences importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décrire le processus mis en place par votre entreprise pour fixer ses objectifs ✓ Décrire comment votre entreprise suit ses performances par rapport aux cibles fixées

● Politiques ● Actions ● Objectifs

Si l'effectif de l'entreprise est **inférieur** à 750 salariés > possibilité de différer le reporting de **2 ans**
 Si l'effectif de l'entreprise est **supérieur** à 750 salariés > **pas de possibilité** de différer le reporting

	Obligatoires	Obligatoires si matériels	Volontaires	Total
Nombre de datapoints	2	44	19	65

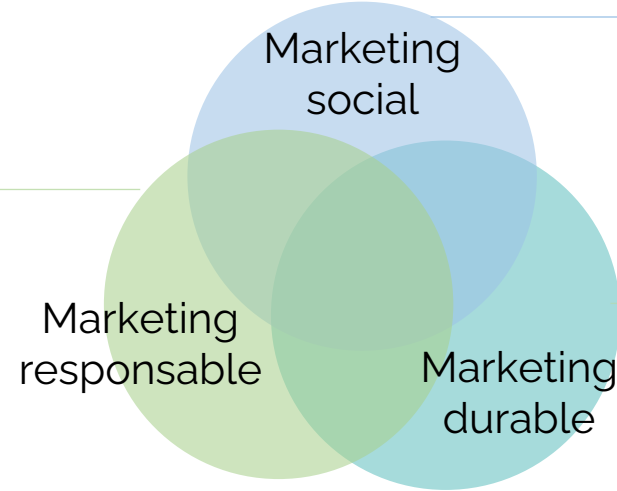
CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX



Réduire les dommages du marketing

Ex :

- Optimisation/ciblage plus fin des emailings clients
- Représentation des diversités dans les publicités/dans l'offre
- Redirection des budgets marketing vers de la R&D pour une offre plus responsable



Encourager les comportements de consommation vertueux

Ex :

- Incitation à la réparation et à l'entretien responsable
- Incitation à la consommation responsable (sobriété)
- Promotion de la seconde main

Faire la promotion de démarches et produits respectueux de l'environnement et des consommateurs

Ex :

- Pour un distributeur : mise en avant de marques responsables
- Présenter avec pédagogie et transparence les efforts mis en œuvre

Principes-clé du marketing de l'engagement

Cohérence

Utilité

Transparence
et fiabilité

Différenciation

Pédagogie



- ① **Avez-vous déjà commencé à travailler sur l'affichage environnemental ?**
- ① **Avez-vous déjà mis en place des pratiques de commercialisation responsables au sein de vos enseignes** *(limitation des démarques ...)* ?
- ① **Quelles difficultés** **rencontrez-vous ?** *Définitions, outils, disponibilité de la donnée...*

ESRS Sociaux | Ressources disponibles



#Guide



[EFRAG](#) – Guide d'implémentation ayant pour objectif d'aider les entreprises et les parties prenantes à mettre en œuvre les ESRS à travers des illustrations et exemples

>> ESRS S2, S3

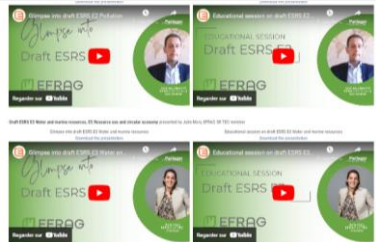
#Guide



[Deloitte](#) – Publication des « Cahiers de la mode durable » en partenariat avec l'Alliance du Commerce – focus sur le cahier n°2 « La traçabilité, socle d'une offre responsable »

>> ESRS S2, S3

#Vidéo



[EFRAG](#) – Série de vidéos éducatives sur les ESRS avec pour chaque norme, une brève vue d'ensemble décrite par des experts en reporting de développement durable

>> ESRS S2, S3, S4

#Webinaire



[Ademe](#) – 8 webinaires thématiques participatifs dédiés à l'affichage environnemental organisés dans le cadre de la consultation finale (printemps 2024)

>> ESRS S4

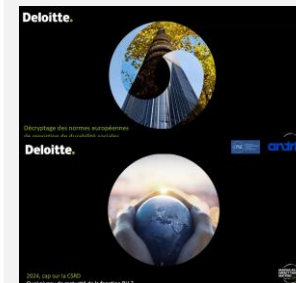
#Webinaire



[Alliance du Commerce](#) – Webinaire de décryptage de l'affichage environnemental animé par le CGDD et l'Ademe

>> ESRS S4

#Webinaire



[Deloitte](#) – Webinaire de décryptage des normes de reporting de durabilité sociale de la CSRD

[Deloitte](#) – Webinaire CSRD – Quel niveau de maturité de la fonction RH quant aux nouvelles exigences de reporting social ?

>> ESRS S1, S2, S3, S4

Pour aller plus loin....



Avant de partir, n'oubliez pas de **remplir ce questionnaire** pour nous faire part de vos besoins sur les ESRS Sociaux
(3 min)



MERCI
